

CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

le Comte PAUL DE BERTHOU

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

**Numérisation Odile Halbert, 2007,
tous droits de reproduction réservés**

SUPPLÉMENT paru en 1913 chez Durance, Nantes

1. Les titres de chapitre sont ceux de « *Clisson et ses monuments* ».
2. Les numéros de page se rapportent à « *Clisson et ses monuments* ».

J'ai mis en tête de chaque chapitre numérisé, hors pagination, ce qui concernait son supplément, tel que paru en 1913, afin que chacun puisse en prendre connaissance, sans l'omettre. Cette méthode m'a parue la seule convenir afin de ne pas détruite la pagination de l'ouvrage initial (note d'Odile HALBERT, numérisation de l'ouvrage en 2007)

CHAPITRE IV

Page 102, lignes 14-19. Au lieu de : Ces deux chartes, etc..., lire: Ces chartes de 1213 et 1235, ainsi qu'une autre de 1217, émanant de Guillaume de Clisson, se trouvent aujourd'hui, en originaux, à la Bibliothèque de la Ville de Nantes, collection Dugast-Matifeux, cote 158. Elles faisaient partie, en 1850, de la collection de M. André, conseiller à la Cour de Rennes, dont le cabinet a été vendu et dispersé vers 1867 ; et l'on en garde des copies aux *Archives de Rennes*, fonds La Bigne-Villeneuve. Nous aurons à en reparler plus loin, et nous en donnons le texte dans nos *Pièces Justificatives*.

Ajouter en note : La charte de 1213 a été indiquée par MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, « *Anciens évêchés de Bretagne. Evêché de Saint-Brieuc* », tome VI, page 155, n° 51; et analysée par M. l'abbé Guillotin de Corson, « *Les Templiers et les Hospitaliers de Bretagne* » (Nantes, Durance, 1902), pages 228-229.

La charte de 1235 a été publiée par Auguste Amaury, dans l'« *Echo du Bocage Vendéen* », 6^e année, page 182 (Bibliothèque de la Ville de Nantes, n° 73.099); et aussi par M. l'abbé Pontdevie, dans les « *Chroniques paroissiales du diocèse de Luçon* », tome II, page 539, avec quelques fautes de lecture. M. l'abbé Pontdevie suppose, mais sans preuve, que Guillaume Sauvage était seigneur du Pin-Sauvage dès 1235.

Page 105, ligne 27. Au lieu de : Ligers, lire : Liger.

Page 105, dernière ligne. Ajouter en note : Sur la famille De Vieux ou Devieux, originaire d'Anjou, voir : 1° « *Bio-Bibliographie Bretonne* », par M. de Kerviler, article Devieux.

2° « *Le chevalier Devieux* », par M. Charles Thénaisie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1860, tonie Ier, pages 125-140. D'après l'auteur de cet article, l'aîné des deux frères De Vieux, garde-du-corps du roi, émigra, revint en Poitou, fut pris peu après son retour, à Cholet où il passait déguisé, et mourut sur l'échafaud à Angers. Le cadet organisa la division royaliste de Clisson, forma le camp d'observation de l'Alloué, près de Nantes, fut un des lieutenants du général Charette. Après la bataille du Mans, des 10-13 décembre 1793, fait prisonnier près d'une ferme dans laquelle il s'était réfugié,

presque mourant de ses blessures, il fut aussitôt fusillé.

3° *Archives de Nantes, Liquidation des biens des émigrés*, liasse Q 689, dossier De Vieux. Dans ce dossier, on trouve sur la famille De Vieux, à la fin du XVIII^e siècle, des renseignements qui semblent contredire sur plusieurs points ceux fournis par M. Thénaisie (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1860, tome Ier). Nous les avons utilisés pour compléter la liste des seigneurs du Pin-Sauvage de nos *Pièces Justificatives*, dans le présent « *Supplément* ». D'après les pièces de ce dossier, l'aîné, des deux frères De Vieux, Charles-Alexandre, était encore réputé émigré en 1799, et l'autre, Jean-René, ne fut mis à mort à Angers que le 24 juillet 1799.

Page 107, ligne 3. *Ajouter en note* : L'on peut admettre que, dès le XIV^e siècle, la commanderie de Clisson, passée aux Hospitaliers, ait été unie à la commanderie de Boisferré, paroisse de Gesté, en Anjou. Lorsque la commanderie de Boisferré fut-unie elle-même, d'abord à celle de Villedieu-en-Pleine-Perche, paroisse de la Blouère (aujourd'hui Villedieu-La Blouère), en Anjou, près de Boisferré, puis à celle de Mauléon en Poitou, elle entraîna à sa suite le Temple de Clisson, d'abord aux mains du commandeur de Villedieu, puis en celles du commandeur de Mauléon (« *Les Templiers et les Hospitaliers de Bretagne* », par M. l'abbé Guillotin de Corson, pages 230-231).

Page 107, ligne 6. *Au lieu de* : Ils ne se trouvent plus aujourd'hui qu'à l'état decopie, *lire* : Ils se trouvent à l'état de copie...

Page 107, lignes 8-9. *Au lieu de* : ont disparu, *lire* : sont conservés aujourd'hui dans la collection Dugast-Matifeux, cote 158, à la Bibliothèque de la Ville de Nantes.

Page 107, ligne 17. *Ajouter* : L'accord ou composition de 1213 comprend deux chartes originales, à peu près identiques et présentant seulement de légères différences de rédaction et d'orthographe, à savoir : l'une d'Etienne de la Bruère, évêque de Nantes, l'autre de Jean, archevêque de Tours.

Page 107, ligne 18. *Au lieu de* : Cette pièce, *lire* : Cet accord...

Page 114, ligne 13. *Au lieu de* : Raimbourdière, *lire* : Raimbaudière,

Page 122, lignes 13-15. *Les rectifier ainsi* :c'est-à-dire de la petite paroisse qui, à partir du début du XVII^e siècle, se desservit à l'autel Saint-Jean de la cathédrale, et prit dès lors le nom de Saint-Jean-en-Saint-Pierre.

Page 126, ligne 15. *Ajouter en note* : Sur l'acquisition de la collection Cacault, par la Ville de Nantes, et le détail des négociations et opérations diverses qui eurent lieu à ce sujet, voir « *Notice historique sur le Musée de Peinture de Nantes, d'après des documents officiels et inédits* », par Henri de Saint-Georges, secrétaire en chef de la Mairie; Nantes, A. Guéraud, et Paris, Aug. Aubry, 1858, 1 vol. in-12 de 252 pp., assez rare.

Page 128, ligne 23. *Au lieu de* : Chesnoue, *lire* : Chevenoue.

Ajouter en note : Ou « Chefvenoue » (Aveux de Clisson, en 1522 et 1544).

CHAPITRE IV

Le Pin-Sauvage, la Madeleine du Temple, Saint-Gilles

De Fouques il n'y a que quelques pas jusqu'au joli manoir du Pin-Sauvage ou du Grand-Pin-Sauvage (comme on l'appelle aussi, mais depuis une époque assez récente) qui porte le nom de l'ancienne famille des Sauvage à laquelle, comme nous l'avons déjà dit (pages 29-32), appartenrent, aux XIV^e et XV^e siècles, la seigneurie du Plessis-Guerry en Monnières, et la châtellenie du Pemion-et-Châteauthéband en Châteauthébaud. Cette famille se rencontre aussi très anciennement près de Clisson. « *Raginaldus* » ou Renaud « Le Sauvage » fut témoin d'un accord de 1213, entre Guillaume de Clisson et les Templiers de ce lieu et en 1235, Guillaume Sauvage, de concert avec sa femme Catherine, son fils « *Raginaldus* » et sa fille Sibile, fit une donation importante au même Temple de Clisson. Ces deux chartes dont nous donnons le texte dans nos *Pièces Justificatives* et que nous croyons inédites, se trouvent à l'état de simples copies, aux *Archives de Rennes*, fonds La Bigne-Villeneuve. Les originaux faisaient partie en 1850 de la collection de M. André, conseiller à la Cour de Rennes, dont le cabinet a été vendu et dispersé vers 1803. Il nous a été impossible de savoir ce qu'ils sont devenus. Nous citerons encore Guillaume « *Le Selvage* », témoin d'une donation de 1147, et « *Rainaldus Sauvage* », témoin d'un accord entre Guillaume de Goulaine et les religieux de Vertou, en 1189¹. Ce sont les plus anciennes mentions de cette famille que nous connaissions. Le « *Rainaldus* » de 1189 nous paraît être le même personnage que le « *Raginaldus* » de 1213.

A la fin du XV^e siècle, les Sauvage devaient toujours tenir des terres près de Clisson, et sans doute possédaient encore le Pin-Sauvage ; car dans le voisinage, aux deux angles supérieurs d'une porte de cette époque, amortie en accolade, avec moulures garnissant son encadrement de granit, et qui donne accès à la cour d'une maison appelée Beau-Vallon, nous voyons sculptés deux écussons dont l'un présente *l'aigle éployée des Sauvage*, et l'autre une

¹ D. Morice, *Preuves*, col. 601, 602 et 712.

sorte de coupe munie d'un pied. Nous avons dit d'ailleurs plus haut (page 31, note I) qu'en octobre 1463, Eonnet Sauvage était capitaine de Clisson.

La maison de Beau-Vallon, qui semble donc avoir appartenu aux Sauvage s'élève en face le Pin-Sauvage (vers le couchant), sur le sommet d'un coteau dominant la rive gauche de la Sèvre, et, comme son nom l'indique, très agréablement située près d'un vallon ombragé de beaux arbres, au fond duquel coule un ruisseau qui fait la séparation de la Bretagne et de ses-Marches. Incendiée en 1709, ses ruines ont été rasées en 1837, pour faire place à une maison moderne, et aujourd'hui on n'y trouve plus rien de curieux que la porte de la cour, remontant à la fin du XVe ou au début du XVIe siècle. L'ancien manoir devait être de la même époque. En 1723, il était aux mains de Timothée Babin de Bourneuil, fermier des revenus du Temple de Clisson, dont le descendant, Firmin-Zacharie Babin de Bourneuil, le laissa à ses héritiers en 1822², parmi sa

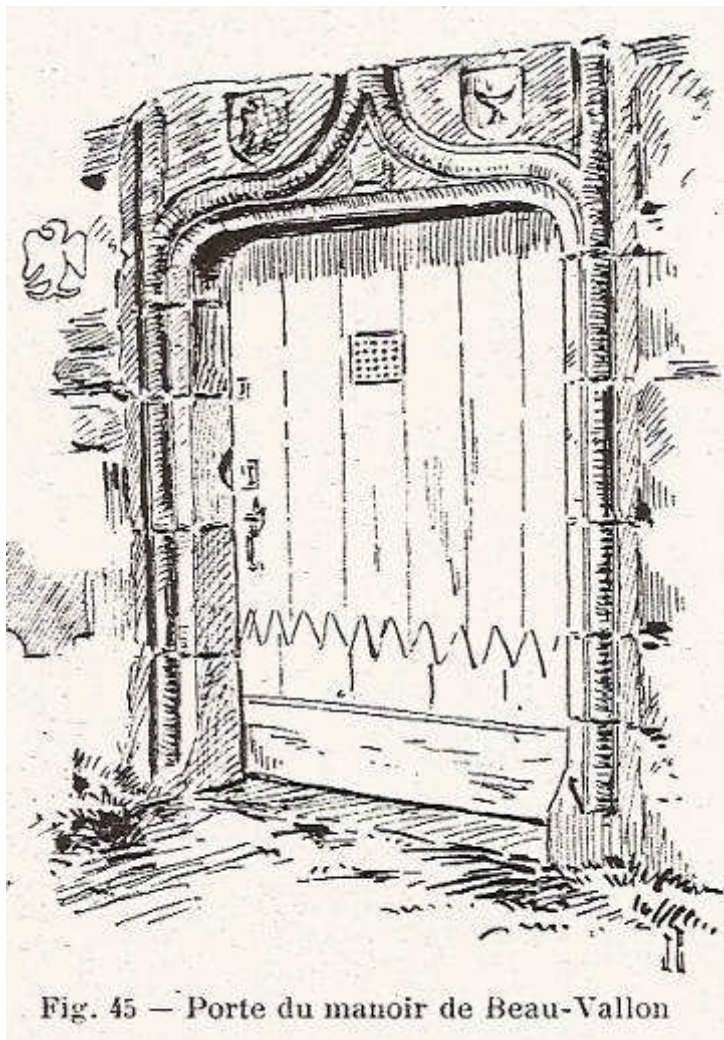


Fig. 45 — Porte du manoir de Beau-Vallon

succession. A cette date, il est ainsi décrit « *La maison de Beau-Vallon, sise à la Madeleine de Clisson, composée de deux chambres basses, à cheminée, et d'une tour carrée ayant trois étages et un faux-grenier ; deux mansardes à*

² Par partage du 9 août 1822, par devant M^{re} Bureau-Robiniers, notaire à Clisson, Firmin-Zacharie qui ne laissa que trois filles mariées, était fils de Firmin-Charles-Timothée Babin de Bourneuil et de Madeleine-Judith Gilbert de Pontchâteau, celle-ci sans doute fille de M^{re} Zacharie Gilbert de Pontchâteau, l'un des habitants de la Trinité, ruinés par l'inondation de 1770, et figurant sur la pétition de 1771. Le partage entre les 5 enfants de Firmin-Charles-Timothée est du décembre 1807. Les principaux immeubles de cette famille, tant en 1812 qu'en 1807, étaient la maison de Beau-Vallon et le domaine de la Motte en Gorges. Firmin-Zacharie Babin de Bourneuil nous semble avoir été maire de Clisson ; car la liste des maisons détruites à Clisson pendant la Révolution, datée du 7 juillet 1812, est signée : « *Bourneuil, maire* » (Archives de Nantes, série R, affaires militaires modernes).

côté de la tour ; jardin en terrasse; bornée au midi par la rue de la Marche » La famille Babin de Bourneuil qui possédait aussi la Motte en Gorges, paraît originaire des environs d'Angers, peut-être du Lion-d'Angers (Voir pages 43 et 48).

Le Pin-Sauvage est un petit logis fort élégant, légèrement fortifié, avec des parties du XVI^e et un pavillon carré du XVII^e siècle. Sa porte, de style Renaissance, est surveillée par une ouverture carrée pratiquée à côté, et, au-dessus, par une petite échauguette à mâchicoulis dont les consoles ont été tirées d'un bâtiment plus ancien. Contre l'un des angles du manoir, est appliqué une tourelle ronde en tuffeau, plus large à la base qu'au sommet, coiffée d'une petite coupole aussi en tuffeau, et reposant sur un cul-de-lampe de granit à plusieurs ressauts,

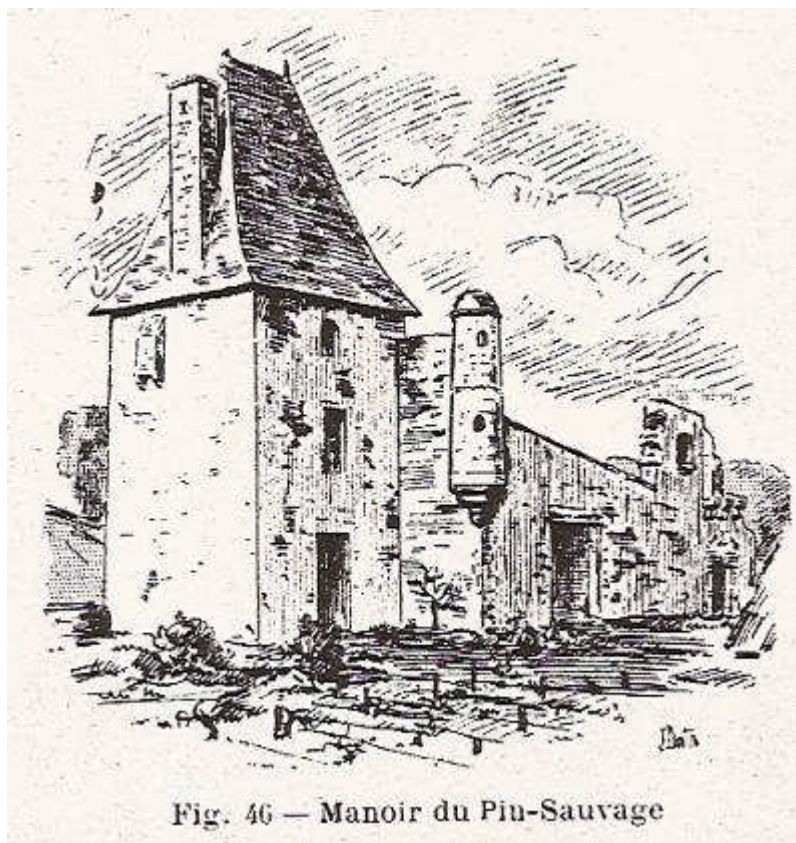


Fig. 46 — Manoir du Pin-Sauvage

dont le dernier corbelet est orné d'un mufle de lion sculpté. Ses parois sont percées de plusieurs trous ronds, disposés irrégulièrement, pour y passer des canons d'arquebuse ou de fusil. Il est possible, en effet, que ces trous n'aient été pratiqués qu'à la fin du XVIII^e siècle, vers 1793³.

Au fond d'un vallon, à quelques pas au Nord du Pin-Sauvage, coule le ruisseau qui sépare la Bretagne des Marches de Bretagne et Poitou et que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner (page 103). Le fait est accusé par le nom de la Marche, donné à un village très voisin. Ce ruisseau affluent de la Sèvre, passe entre le Pin-Sauvage et l'église de la Madeleine, et constitue la limite des Hautes-Marches communes de Bretagne et Poitou, comprenant les quatre paroisses de Cugand, la Bruffière, Gétigné et Boussay. L'étude des Marches de Bretagne présente de grandes difficultés et a été

³ Depuis que nous avons tracé ces lignes, la tourelle de tuffeau, d'un très joli effet, que nous venons de décrire, a été malheureusement démolie, et il n'en subsiste plus que la console de granit. L'échauguette qui défendait la porte d'entrée du manoir, a aussi disparu.

l'objet d'un savant travail de M. Emile Chénon, professeur à la Faculté de Rennes, paru dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* (Paris, Larose et Forcel), n° de janvier-avril 1892, sous ce titre : « *Les Marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou* », avec carte. Les habitants des Marches étaient soumis à la juridiction de deux provinces; mais la juridiction de celui qui introduisait en justice s'exerçait seule dans une affaire contentieuse. Ils jouissaient d'un régime spécial et privilégié, en matière de douanes et de féodalité.

Clisson était donc en Bretagne, mais à l'extrémité de la province et touchant à ses Marches. Les anciens Clissonnais trompaient souvent les commis des traites foraines, en leur disant le mot consacré : « *Je suis Marche !* » Or ils ne l'étaient pas ! Les Marches de Bretagne furent reconnues au duc Jean IV par le roi d'Angleterre, Edouard III, souverain du Poitou⁴ : nous en reparlerons plus au long dans notre résumé de l'histoire de Clisson.

Le Pin-Sauvage, en Haute-Marche commune, appartient donc à la paroisse de Cugand qui relevait, pour le temporel, des seigneuries de Clisson et de Tiffauges, à la manière des Marches communes de Bretagne et Poitou. L'église et la cure de Cugand dépendaient du roi, et les affaires en étaient portées au présidial de Nantes. Jean Jouanin fut maintenu dans ses droits de recteur de Cugand, en 1474, par le duc François II. En 1551, Gilles Hamon, recteur de Cugand et chanoine de la cathédrale de Nantes, se soumit aux juridictions de Clisson et de Tiffauges⁵.

A partir du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, nous connaissons les seigneurs du Pin-Sauvage qui appartenaient aux familles Prévost et De Vieux⁶. Il n'était plus question des Sauvage, depuis longtemps éteints. Lorsque le manoir fut incendié en 1794, il était habité par la famille De Vieux. Un cadet de ce nom ayant épousé M^{lle} de Lignes, eut de ce mariage plusieurs enfants, dont deux garçons et une fille vivaient à l'époque de la Révolution. L'aîné de ces enfants, garde-du-corps du roi, émigra, revint en Poitou combattre dans les rangs de l'armée royale, et mourut sur l'échafaud à Angers. Son frère, dit le chevalier de Vieux, également officier dans l'armée royale, fut fusillé après la bataille du Mans. Leur soeur, au cours de la guerre, épousa M. Douillard de la Tréfavière, qui commanda la division des royalistes de Clisson ; l'une des filles nées de cette union fut mariée à M. Thénaisie, père du docteur Arthur Thénaisie, bien connu et estimé dans ce pays où il exerça longtemps la médecine au milieu du XIX^e siècle, et dont la postérité subsiste toujours.

⁴ Voir D. Morice, *Preuves*, 11, colonnes 39, 44, 47, 63 : — Plan des cantons de Clisson et de Vallet, par Charles de Tollenare, 1851.

⁵ Archives de Cugand.

⁶ Voir nos *Pièces Justificatives*.

L'émigration de M. de Vieux, garde-du-corps du roi, fit confisquer tous ses biens, notamment une maison du faubourg Saint-Jacques de Clisson, où les nouveaux administrateurs de la ville s'installèrent, et y garnirent même leur salle de réunion de stalles enlevées aux Bénédictines de la Trinité. Au commencement du XIXe siècle, cette maison a été remplacée par une construction à deux étages, que l'on voit, sur la droite, à l'entrée du champ de foire aux vaches.

Tournant ensuite vers le Nord, dans la direction de Clisson, l'on trouve bientôt l'ancienne église paroissiale de la Madeleine, bénéfice des ordres du Temple et de Malte. L'on devra consulter, à son sujet, l'excellente étude du regretté chanoine Guillotin de Corson, intitulée « *Les commanderies du comté Nantais* », et dont un chapitre est consacré au « *Temple de Clisson* ». Cette étude très documentée, parue d'abord dans le *Bulletin* de l'Association Bretonne, congrès de Guérande en 1899, fait partie de l'important ouvrage du même auteur, « *Les Templiers et les Hospitaliers de Bretagne* » (Nantes, Durance, 1902). On y trouve la liste complète des commandeurs du Temple de Clisson, avec l'histoire de cette maison⁷.

Les Templiers ont été introduits en Bretagne en 1142, et l'on a souvent cité une confirmation de leurs biens dans ce pays, avec exemption des droits ducaux, portant la date mensongère de 1182, et présentée comme émanant de duc Conan IV. Ce texte est certainement apocryphe ; car avec la date 1182, il est attribué à Conan IV décédé en 1171. Il paraît avoir été rédigé à la fin du XIIIe siècle, et donne la liste des biens possédés en Bretagne par les Templiers, à cette époque : on le trouvera tout au long dans « *Les Templiers et les Hospitaliers de Bretagne* » par M. Guillotin de Corson (pages XV-XIX)⁸.

Dans cette liste que l'on peut croire composée au XIIIe siècle, il n'est point fait mention de la Madeleine de Clisson qui existait cependant depuis longtemps. Nous pensons donc que ce bénéfice, situé tout contre la limite des Marches, n'était pas alors considéré comme en terre de Bretagne, et notre opinion se trouve singulièrement corroborée par ce fait sur lequel nous

⁷ M. Auguste Amaury a publié dans *l'Echo du Bocage Vendéen*, tome 1^{er}, un petit mémoire intitulé « *La Madeleine de Clisson* », avec une eau-forte par M. Auguste Douillard.

Voir sur la Madeleine : *Archives de Nantes*, liasse H 462 :— *Visite du climat de Clisson* par l'archidiacre Binet, en 1683 (*Ibid.*, G 52, registre, pp. 414-420).

⁸ Il a été aussi publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome XXIII, pages 443 et suiv., avec notes et explications par M. Anatole de Barthélemy ; et dans les « *Anciens Evêchés de Bretagne : Evêché de Saint-Brieuc* », par MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, tome VI, pages 130-141. L'on trouve ce document à Nantes, aux *Archives de la Chambre des Comptes de Bretagne*, avec un *vidimus* de Pierre II, du 1^{er} nov. 1451, et un autre de François II, du 20 nov. 1473.

reviendrons, à savoir que la Madeleine de Clisson devint par la suite une annexe de la commanderie de Mauléon, diocèse de Maillezais puis de la Rochelle, en Poitou.

Nous devons citer ici trois documents que nous rapportons en entier dans nos *Pièces Justificatives*, et à deux desquels nous avons déjà fait allusion (page 102). Ils ne se trouvent plus aujourd'hui qu'à l'état de copie aux Archives de- Rennes, et les originaux qui ont fait partie, jusqu'en 1867, de la collection de M. le conseiller André, de Rennes, ont disparu. M. le chanoine Guillotin de Corson les analyse seulement dans son ouvrage, sans en donner le texte.

1° 1213. — Composition par devant l'évêque de Nantes et avec la ratification de l'archevêque de Tours, entre les Frères du Temple de Clisson et noble homme Guillaume, seigneur de Clisson, au sujet de certains droits sur le bourg du Temple, que ce seigneur leur abandonne, sauf le droit de minage, et à condition que les Templiers n'établiront sur leur terre ni foire ni marché. Guillaume entend réparer ainsi diverses graves injustices dont il s'était rendu coupable envers ces religieux.

Cette pièce fait supposer qu'on 1213 les Templiers étaient possessionnés à Clisson depuis déjà assez longtemps.

2° 1217. — Donation à la « *maison de l'Hôpital* » de Clisson, par Guillaume, seigneur de Clisson, d'une aire sous les murs de son château, avec permission d'y bâtir une maison contiguë à ces murs et d'y loger un homme qui sera exempt envers lui de tout devoir et service, en récompense d'une autre aire dont le seigneur de Clisson s'était emparé, pour y creuser des douves et des fossés.

Cette pièce semble bien indiquer qu'il y avait à Clisson, en 1217, une maison de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. L'on ne sait rien de plus sur cet Hôpital, parce que, vers 1312, les biens des Templiers et ceux des Hospitaliers de Clisson furent réunis en un seul établissement. Dès 1319, dit M. Guillotin de Corson, Jean de Boncourt, commandeur de l'*Hôpital* de Nantes, jouissait déjà du Temple de Clisson. Peut-être encore s'agit-il dans la donation de 1217, d'un hôpital ordinaire ou maladrerie ; mais non pas, à coup sûr, de l'hôpital Saint-Antoine, fondé en 1434 par Richard de Bretagne, comte d'Etampes, et que le cours de la Sèvre séparait du château de Clisson.

3° 1235. — Donation aux Templiers de Clisson, par Guillaume Sauvage, assisté de sa femme Catherine, et de ses enfants Raginald et Sibile, de ses droits seigneuriaux sur diverses terres et de ce que lui devait Guillaume Gautier, chevalier, c'est-à-dire un hommage et cinq sous de service annuel.

Quoi qu'il en soit de l'origine de la Madeleine de Clisson, son église est très certainement un monument de la fin du XIIe siècle, composé d'une nef, d'un chœur et d'une abside, le tout bien voûté et orienté vers le Sud-Est.

Mais l'on remarque tout d'abord que la chapelle primitive est précédée d'un bâtiment moins élevé, ajouté après coup, et qui n'était point voûté. Cette première nef, de date plus récente, mesure, dans œuvre, 8,45 m de longueur, sur 6,45 m de largeur ; ses murs ont environ 1,12 m d'épaisseur ; le pignon de sa façade présente, du seuil au sommet, environ 8,50 m de hauteur.

L'on y entre par une porte en arc brisé, dont la baie mesure, du seuil au sommet de l'arc, 2,48 m de hauteur sur 1,60 m de largeur, et dont le tableau de granit offre une coupe polygonale attribuable à la fin du XVe siècle. Au-dessus est pratiquée une grande fenêtre, bien moins ancienne et garnie en tuffeau. Cette façade, large de 7,11 m (non compris les contreforts dont nous allons parler), regarde le Nord-Ouest ; ses angles sont soutenus par deux contreforts à base saillante, larges de 0,94 m à la base ; de 0,80 m au-dessus de la base ; cette base est haute, du sol au sommet de son petit talus, de 1,49 m. Les contreforts font, avec leur base, une saillie de 0,86 m sur la façade.

Deux corbelets de pierre, dont la face supérieure est un peu creusée, sortent de la muraille, au-dessus des deux côtés de la porte ; ils servaient à maintenir une pièce de la charpente légère d'un *auvent* ou *balet*, destiné à abriter l'entrée⁹.

Derrière la porte, à droite on entrant, est un bénitier de granit, de forme carrée, à récipient circulaire, placé sur un massif de maçonnerie.

Dans le flanc gauche ou Nord-Est, est percée une fenêtre en arc brisé, à meneaux de la fin du XVe siècle ; et le mur d'en face, presque entièrement démoli, devait présenter une fenêtre semblable.

Rien ne subsiste plus de la couverture de ce bâtiment ; mais le pignon de sa façade est construit pour recevoir le double rampant d'un toit, et si l'on ne voit plus les vestiges de ce toit sur la façade de la chapelle romane primitive, c'est que les traces de chaux en ont peu à peu disparu, sous l'influence des intempéries.

Un détail est à remarquer dans le flanc gauche de la nef du XVe siècle : tout près de son point de jonction avec l'ancienne église et à hauteur d'appui, on voit, à l'extérieur, une petite baie en arc brisé, fermée, en retrait de son tableau, par trois pierres plates, ajustées ensemble sur leur épaisseur et formant une cloison dans laquelle s'ouvre un trou circulaire, défendu jadis par deux barres de fer en croix. Ce trou répondait à une autre baie circulaire, beaucoup plus grande et aujourd'hui bouchée, pratiquée dans la face intérieure du mur. Nous pensons qu'il faut voir là un moyen d'éclairer un coin du

⁹ Voir le « Dictionnaire » de Violet-Leduc, tome II, page 57, article *Auvent* et gravure.

bâtiment, qui, entre un autel latéral et la façade de l'église romane, eût été fort obscur sans le secours de cette espèce de soupirail.

La nef de la fin du XVe siècle renfermait deux autels latéraux et appartenait à la paroisse, tandis que l'église romane restait aux chevaliers de Malte, successeurs des Templiers.

L'on entre dans l'église romane par une belle ouverture en arc brisé, entre deux contreforts très simples. La largeur totale de la façade romane, en y comprenant l'épaisseur des murs de l'avant-nef du XVe siècle, est de 7,69 m environ. La baie d'entrée est large de 3,09 m, et sa hauteur, jusqu'au sommet de son arc brisé, est de 4,80 m environ. L'épaisseur du tableau de l'entrée est de 1,49 m ; chaque face interne de la façade, de chaque côté de la baie d'entrée, mesure, jusqu'au doubleau intérieur, 1,33 m. Les contreforts qui encadrent cette baie d'entrée montent jusqu'un peu au-dessous du sommet de la façade, et se terminent en talus. Vers la hauteur de 4,60 m, ils présentent un premier talus au-dessus duquel ils se rétrécissent légèrement. Ils mesurent, à hauteur d'homme, 0,80 m de largeur. Leur saillie sur la façade est de 0,41 m.

Près de chaque angle de la façade, est un autre contrefort semblable, mais moins élevé. Ces deux contreforts ne montent, avec leur talus, qu'aux deux tiers environ de la hauteur d'une petite fenêtre romane dont nous parlons plus bas ; ils ont un premier talus, suivi d'un rétrécissement, à la même hauteur que les contreforts de la baie d'entrée, dont ils ne sont séparés, à hauteur d'homme, que par une distance de 0,54 m. Leur saillie sur la façade est de 0,41 m. Le mur de l'avant-nef du XVe siècle s'appuie sur eux et masque leur largeur qui est de 1,12 m, jusqu'à hauteur de leur premier talus.

Les quatre contreforts de la façade romane sont encore munis d'une petite base talutée qui fait une saillie de 0,10 ; mais dont la hauteur est en partie cachée par des décombres.

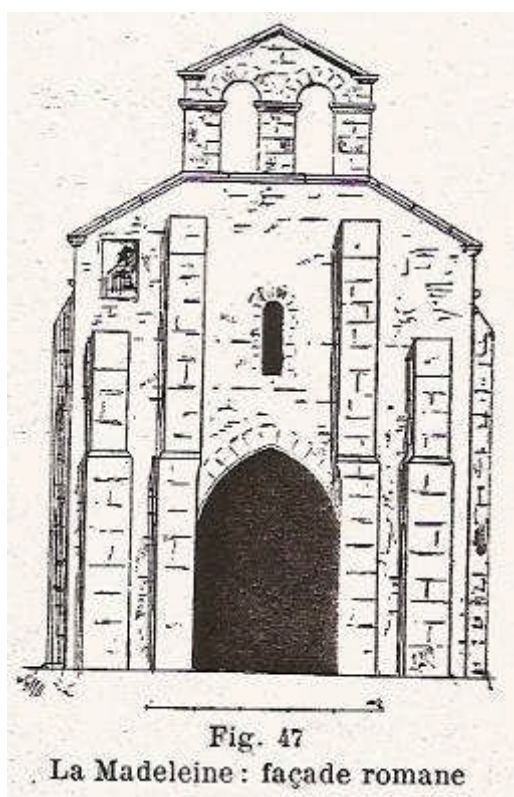
Au-dessus de la baie d'entrée, est percée une petite fenêtre en plein cintre, étroite et ébrasée, sans ornement, qui mesure environ 1,60 m de hauteur, au ras du mur et non compris l'ébrasement intérieur.

Au-dessus du pignon à double rampant de la façade romane, s'élève un petit campanile à deux baies cintrées : les retombées de ses deux cintres sont supportées par trois courts piliers rectangulaires, garnis à leurs impostes d'un *filet* chanfreiné ou simple tailloir, au lieu de chapiteau. Les campaniles de ce genre, comme nous l'avons dit à propos de l'église de Monnières (page 43), se rencontrent spécialement sur les églises construites par les Templiers. Celui de la Madeleine est couvert par une sorte de fronton à deux rampants, ressortant légèrement sur les côtés, et bordé d'une petite moulure saillante.

La façade mesure 13,75 m de hauteur, depuis le sol jusqu'au sommet du campanile. Depuis le sommet du mur latéral jusqu'à la base du pignon, on

trouve 1,25 m. Le campanile présente 3,10 m de hauteur totale, jusqu'au sommet de son fronton, sur 3,90 m de largeur totale ; ses deux baies ont chacune 1,95 m de haut, sur 0,85 m de large.

Vers l'angle supérieur gauche de la façade, a été pratiquée, sans doute à une époque postérieure à la construction, une ouverture rectangulaire qui correspond à un escalier dont les marches sont visibles sur le toit, derrière le pignon. L'on devait, de l'intérieur de l'avant-nef, gagner cette ouverture probablement par une échelle, et arriver ensuite, grâce à l'escalier, jusqu'au campanile. En effet, pour sonner la *tricotaine*, sonnerie joyeuse des baptêmes et des mariages, à coups pressés, il fallait pouvoir prendre en main le battant de la cloche.



L'ensemble de cette façade romane est aussi remarquable par l'élégante harmonie de ses proportions que par sa simplicité : c'est un beau modèle pour les architectes de nos jours.

La nef se compose de trois travées, voûtées en arc brisé sans nervures, et séparées l'une de l'autre par quatre doubleaux à coupe rectangulaire, affectant, ainsi que la voûte, la forme d'un arc légèrement brisé.

Dans oeuvre, l'église romane présente environ, depuis l'entrée jusqu'au fond de l'abside (c'est-à-dire sans y comprendre l'épaisseur de l'arc d'entrée, ni celle du cul-de-four de l'abside), 19,50 m de longueur : la nef seule, dans oeuvre, 11,70 m de longueur, sur 6,41 m de largeur. Les murs ont environ 1 m d'épaisseur à la base. Le sommet de la voûte est environ à 9,80 m au-dessus du sol. Les travées mesurent de 3,25 m à 3,27 m de longueur ; les doubleaux ont de largeur 0,69 m et 0,70 m, et de saillie sur le mur 0,32 m et 0,38 m. La partie de l'*arc triomphal* qui sert de dernier doubleau à la nef, a de largeur 0,25 m d'un côté, et 0,31 m de l'autre, et de saillie sur le mur 0,48 m et 0,50 m. Le doubleau qui s'appuie contre la face interne de la façade, est large de 0,26 m, et fait 0,35 m de saillie sur les murs de la nef. Tous les doubleaux ont une petite base talutée qui fait une saillie de 0,10 m, mais dont la hauteur est en partie cachée par les décombres de la nef. Dans chaque travée est percée une fenêtre en plein cintre, étroite et ébrasée, comme celle de la façade.

Ces fenêtres de la nef ont environ 2,30 m de hauteur, sur 0,89 m de largeur, l'ébrasement compris. En dehors et au ras du mur, elle n'ont que

1,76 m de hauteur, sur 0,35 m de largeur. Leur appui, au-dessus de l'ébrasement, est placé, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, à 3,45 m environ au-dessus du sol.

La fenêtre de la dernière travée avant le chœur, et au côté gauche ou N.-E., a été remplacée, un XVe siècle, par une autre fenêtre dont les deux baies, séparées par un meneau, se terminent en trèfle à feuilles aiguës ; au-dessus et au milieu de ces deux baies, est placée une ouverture terminale, en trèfle à quatre feuilles.

De chaque côté de la nef, à hauteur de la naissance des voûtes, court une corniche en forme de *filet* chanfreiné (ou dont l'angle inférieur est abattu), qui passe sur les impostes des doubleaux. Cette corniche est identique à celle qui, l'on trouve en plusieurs endroits des églises de Saint-Jacques et de la Trinité.

Dans chacun des deux côtés de la nef, dernière travée avant l'*arc triomphal*, se voit un enfeu sous un arceau en arc brisé, large de 1,92 m, de la forme dite *tape* ou *labe* en Basse-Bretagne.

L'*arc triomphal*, légèrement brisé, à coupe rectangulaire, est doublé par un second arc de même forme, mais moins large.

Il fait saillie de 0,48 m et 0,50 m sur la nef à laquelle il sert de dernier doubleau. Sur le chœur, moins large que la nef, il n'a de saillie que 0,32 m et 0,35 m. Des deux côtés de l'arc qui le double, il ressort de 0,25 m à 0,31 m.

L'arc qui double l'*arc triomphal*, mesure 0,70 m de largeur ; du côté de la nef, il fait saillie sur l'*arc triomphal* de 0,42 m et 0,47 m, et, du côté du chœur, de 0,35 m et 0,42 m. Ses deux pieds-droits sont écartés de 4,73 m.

A l'extérieur, le pignon à double rampant de la nef ressort fortement, en forme de fronton, au-dessus du chœur qu'il domine (car nous allons voir que la voûte du chœur est plus basse d'un mètre environ que celle de la nef), et même un peu au-dessus du toit de la nef. Des deux côtés, les pieds-droits de ce pignon font sur les murs du chœur une saillie de 0,22 m.

Le chœur, plus bas d'un mètre et plus étroit de 0,40 m que la nef, est aussi voûté en arc brisé, sans nervures. Il comprend une travée qui mesure, dans œuvre, 3,35 m de longueur, sur 6 mètres ou 6,10 m de largeur, et dans chacune des faces de laquelle est percée une fenêtre, semblable aux fenêtres de la nef.

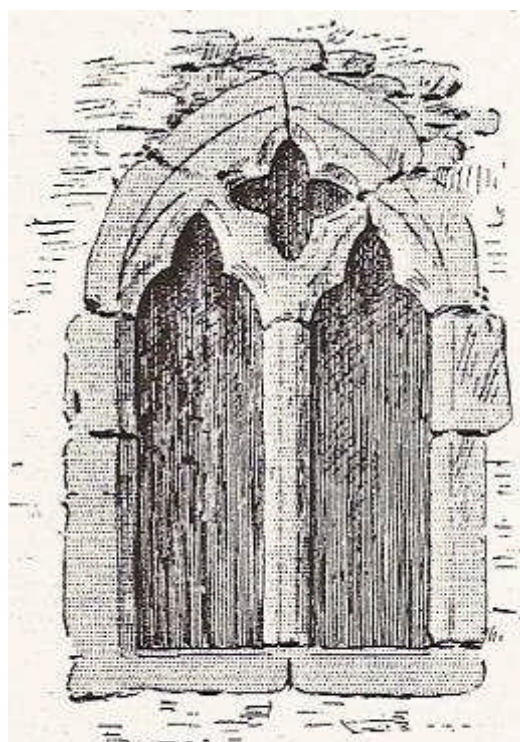


Fig. 48

La Madeleine : fenêtre latérale

La corniche en forme de *filet* chanfreiné, qui court à hauteur de la naissance de la voûte du chœur est identique à celle de la nef, mais placée à 1 mètre environ plus bas. Aux impostes des deux arcs superposés qui composent l'*arc triomphal* séparant la nef du chœur, et sur leurs diverses faces, on voit le même *filet* chanfreiné, placé à la même hauteur que dans le chœur, c'est-à-dire à un mètre plus bas que dans la nef. Cependant la partie de l'arc triomphal qui forme doubleau dans la nef, est dépourvue de ce *filet* et ne présente aucun ornement à ses impostes.

L'abside, dans l'œuvre, est longue de 2,97 m et large de 5,30 m. Elle est voûtée en cul-de-four, sans nervures ; un peu moins élevée et un peu plus étroite que le chœur. Aussi, à l'intérieur de l'édifice, fait-elle de tous côtés une petite saillie de 0,40 m, en rejoignant la voûte et les murs du chœur. A l'extérieur, les murs et la voûte de l'abside sont légèrement en retrait, de 0,30 m, sur ceux du chœur.

Ces deux rétrécissements successifs du chœur et de l'abside, marque d'un art très avancé et d'une parfaite entente de la perspective, sont destinés à donner à la personne qui entre dans la nef l'impression que le fond de l'abside est plus éloigné, et l'ensemble de l'édifice plus long qu'en réalité.

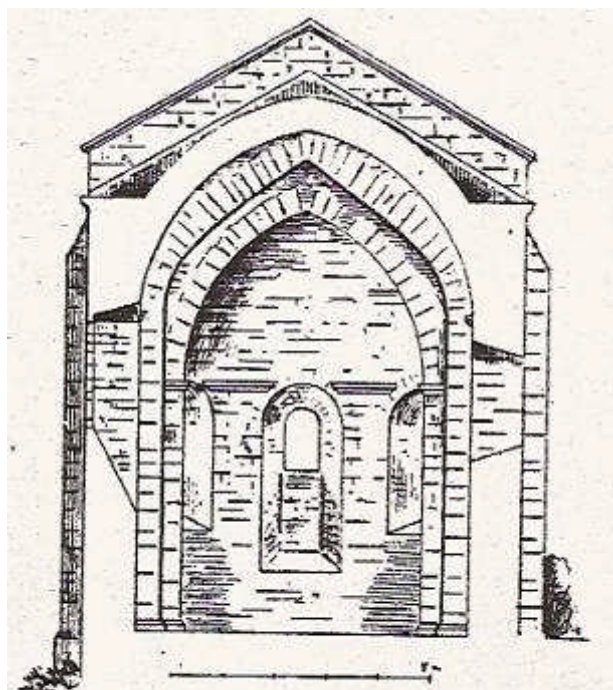


Fig. 49

La Madeleine : coupe transversale

L'abside est éclairée par trois belles fenêtres romanes ébrasées, beaucoup plus grandes que celles de la nef et du chœur, quoique de même style. Ces fenêtres offrent, à l'intérieur et avec l'ébrasement, environ 3 mètres de hauteur sur 1,75 m de largeur. A l'extérieur et au ras du mur, leur largeur est de 0,82 m. Elles sont reliées, à l'intérieur, par une petite corniche en forme de *filet* dont l'angle inférieur est abattu.

Dans l'abside, l'on voit une pierre tombale, posée à terre et hors de sa place primitive, sur laquelle est sculpté un *abacus* des Hospitaliers qui succédèrent aux Templiers, c'est-à-dire un bâton ou fût, surmonté non d'une croix *ancrée*, mais d'une croix *patée*, inscrite dans un *orle* ou cercle. Au-dessous de la croix, le fût présente un double renflement arrondi.

A l'extérieur de l'église, les travées sont séparées par des contreforts romans, en forme de simples bandes verticales, à sommet taluté. Les deux contreforts qui touchent aux extrémités de la nef se terminent carrément,

sans talus, par une petite corniche chanfreinée, et atteignent le sommet du mur ; tandis que le talus terminal des autres s'arrête à 0,20 m environ au-dessous de la corniche de la nef, formée par un simple *filet* chanfreiné.

De chaque côté, la nef est soutenue par quatre contreforts : l'un d'eux appuie le côté extérieur du pignon qui joint le chœur, et soutient ainsi l'arc triomphal de l'intérieur ; il est placé à 0,28 m avant la saillie de 0,22 m que fait la nef sur le chœur. Ces contreforts, larges de 0,92 m, font sur le mur une saillie qui varie entre 0,31 m et 0,44 m ; entre eux les distances sont de 3,17 m à 3,20 m.

Le chœur n'a, de chaque côté, qu'un contrefort, large de 0,92 m et faisant 0,55 m de saillie : entre ce contrefort et la saillie de la nef sur le chœur, on trouve une distance de 3 m ; il est placé à 0,30 m avant la saillie de 0,30 que fait le chœur sur l'abside. La corniche du chœur est un simple *filet* chanfreiné.

L'abside a deux contreforts, larges de 0,92 m et 0,94 m, avec une saillie de 0,40 m, séparés tant entre eux que des saillies du chœur, par des distances de 2,92 m, en ligne courbe. Sa corniche, *filet* chanfreiné, est soutenue par une série de modillons romans, à figures humaines grimaçantes.

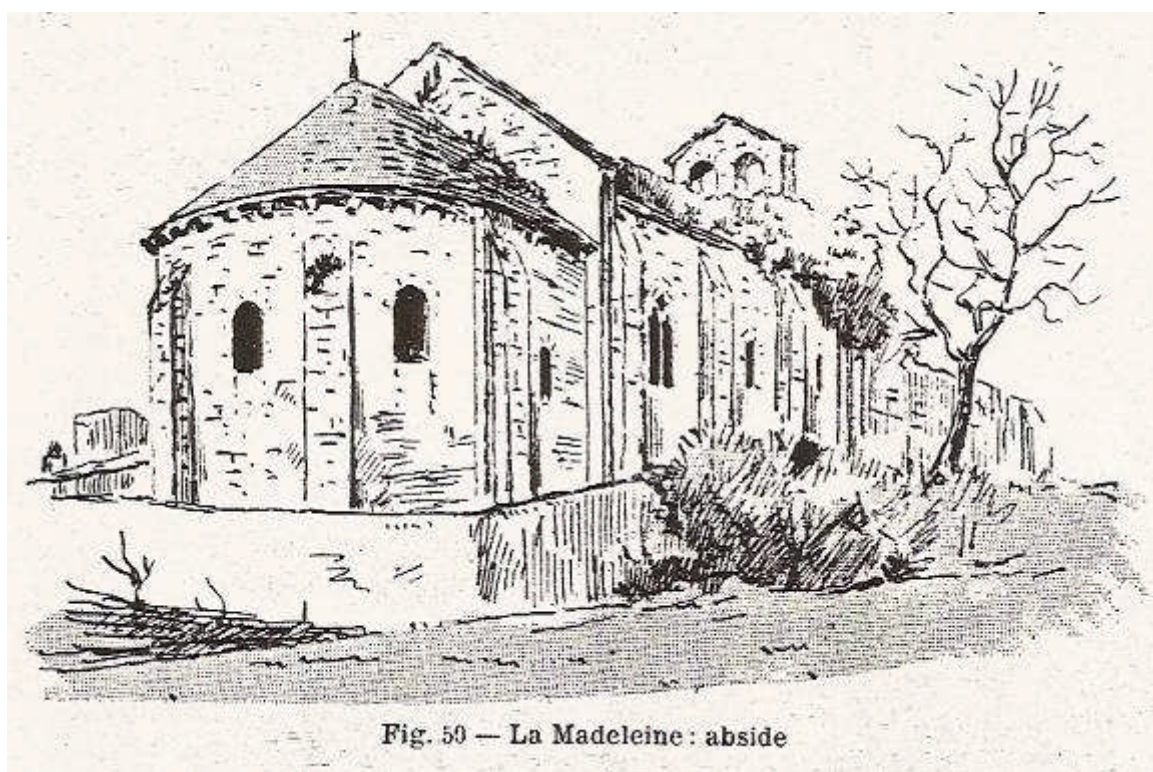


Fig. 50 — La Madeleine : abside

Tous les contreforts romans de la Madeleine, y compris, comme nous l'avons dit, ceux de la façade, ont une petite base talutée, qui fait saillie de 0,10 m et dont la hauteur est en partie cachée par l'exhaussement du sol, surtout devant la façade. Ces bases sont toutes au même niveau supérieur, mais varient de hauteur, à cause de la déclivité du terrain vers l'abside : les

plus hautes mesurent 0,70 m. Au bas des murs du chœur et de l'abside (mais non pas au bas des murs de la nef), on remarque la même base, présentant 0,10 de saillie.

Quant aux contreforts des angles de la façade de l'avant-net, ils sont d'un tout autre style qui dénote la fin du XVe siècle.

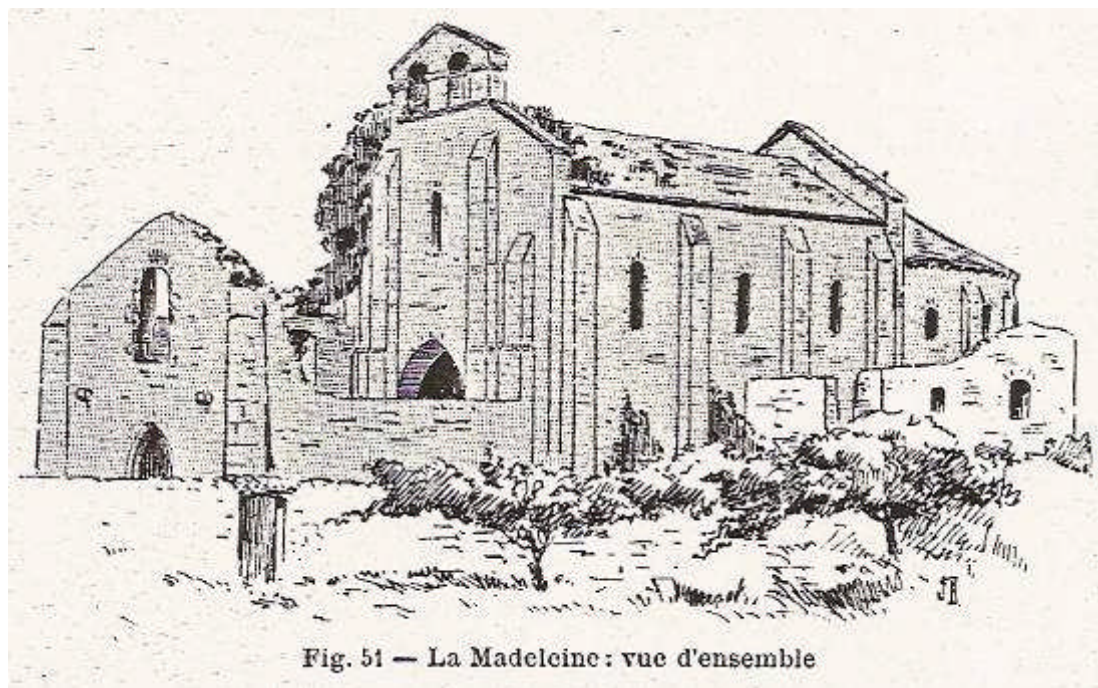
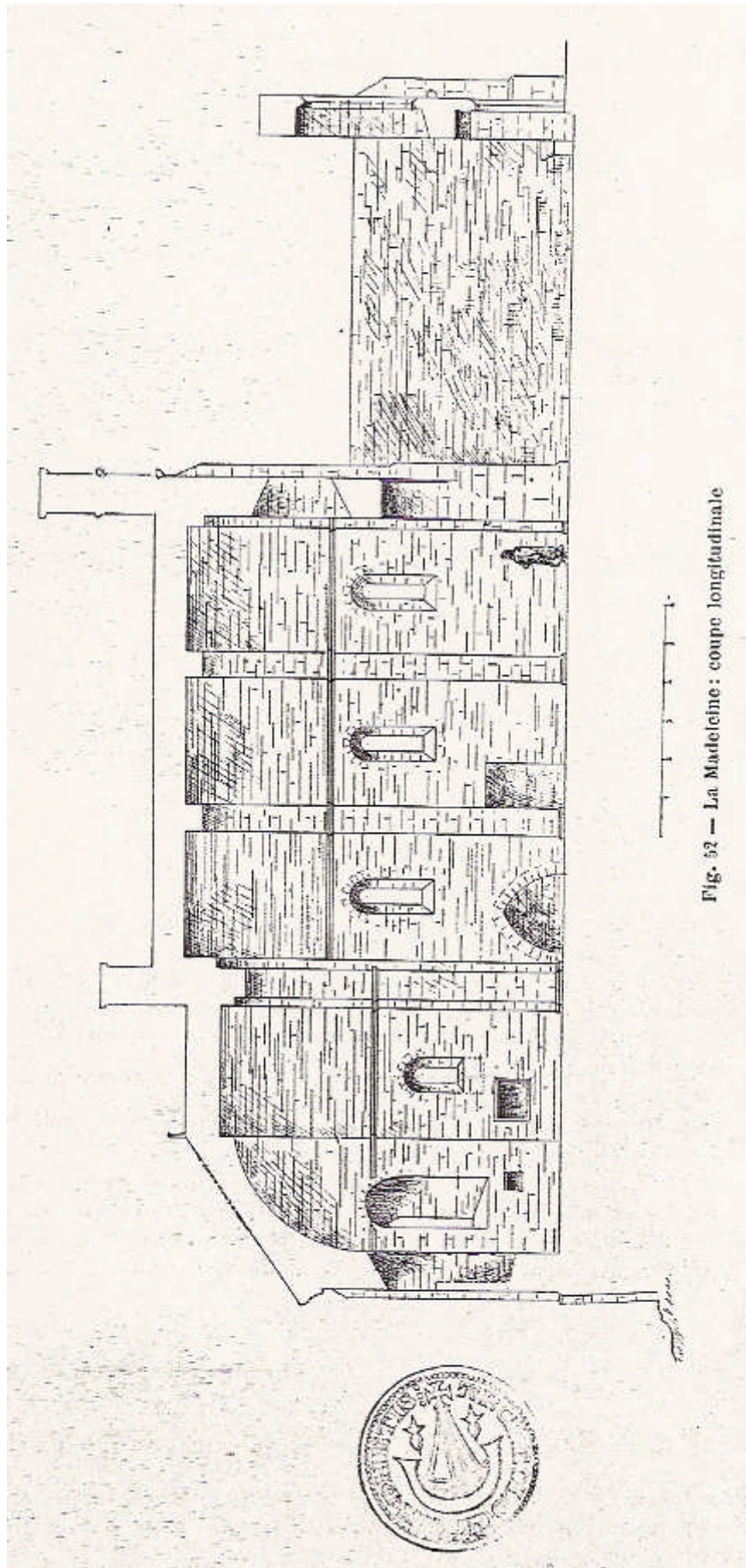


Fig. 51 — La Madeleine : vue d'ensemble

En dehors et à droite du chœur et d'une partie de la nef, vers le S.-O., sont accolés à l'église les murs, aujourd'hui sans toiture, d'une jolie chapelle du XVIIe siècle dédiée à Notre-Dame-des-Victoires, et fondée par un seigneur du Pin-Sauvage, qui aurait été, dit-on, Jean-Firmin de Vieux, écuyer, époux de Marguerite Prévost, héritière du Pin-Sauvage. D'après les registres paroissiaux de Cugand, ce Jean-Firmin de Vieux, lieutenant-colonel du régiment de la Raimbourdière et commandant dans les milices de Bretagne, décéda au Pin-Sauvage le 5 novembre 1737, et fut inhumé dans l'église de la Madeleine. Cependant une niche, actuellement encore bien conservée dans la chapelle et contenant une statue de Sainte Marguerite, paraît remonter au XVIIe siècle et non pas au XVIIIe. Aussi est-il probable que Jean-Firmin de Vieux ne fit qu'ajouter quelques libéralités à une fondation plus ancienne, sans doute due à la famille Prévost dont était sa femme et qui possédait avant lui le Pin-Sauvage.

Cette chapelle rectangulaire est longue, dans l'œuvre, de 9,60 m, et large de 4,20 m. Ses murs ont une épaisseur de 0,63 m. La baie d'entrée est large de 1,17 m, et n'est pas au milieu de la façade ; car, à gauche, elle s'ouvre à 2,10 m du flanc de l'église romane, et, à droite, à 1,60 m de l'angle du mur à travers lequel elle donne accès. Dans le fond est un autel à droite duquel se voit, dans l'angle du bâtiment, une niche ou petit hémicycle, terminé par le



haut en coquille, entouré de guirlandes de fleurs et de fruits, le tout sculpté en pierre blanche et encadré par deux petits pilastres de même matière, à chapiteaux corinthiens supportant un entablement. Sur la console à tête d'ange, placée dans cette niche, était jadis une statue de Sainte Marguerite, qui a disparu pendant la Révolution. Mais la statue moderne qui en tient lieu, est toujours l'objet d'un grand respect, surtout de la part, des femmes enceintes des environs, qui y font des neuvaines et s'y rendent encore fréquemment en pèlerinage. De l'autre côté de l'autel était une niche semblable, dont il ne reste plus que des débris.

La chapelle Notre-Dame-des-Victoires, plus connue sous le nom de Sainte-Marguerite, communiquait aussi avec la nef de l'église de la Madeleine par une petite porte de la fin du XVe siècle, amortie en *anse-de-panier* et aujourd'hui murée, haute de 1,35 m environ ou un peu plus, car des décombres ont changé le niveau du sol en cet endroit. La baie de cette petite porte qui s'ouvre à l'extrémité de la seconde travée de droite de l'église romane, présente 1,17 m de large dans l'église, et 0,78 m dans la chapelle : la différence est due sans doute à un nouvel encadrement dont on l'aura entourée du côté de la chapelle.

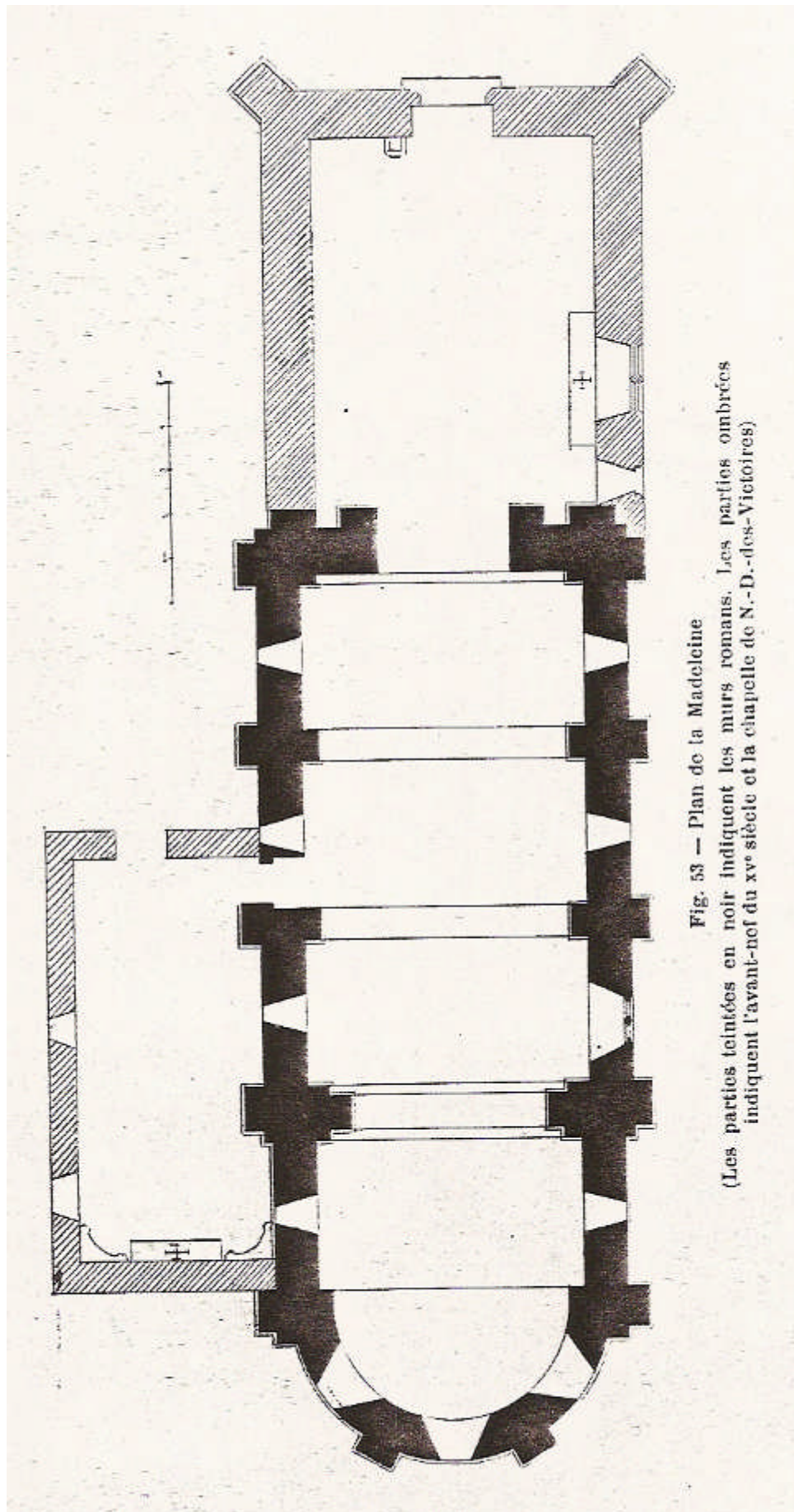
Vers 1850, bien qu'il fût à peu près aussi ruiné qu'à présent, le sanctuaire de Sainte-Marguerite de la Madeleine était un lieu de pèlerinage fréquenté par quantité d'habitants des paroisses voisines : on remarquait un bon paysan qui s'y rendait chaque année et y restait longtemps en prières, à genoux sur les débris de toutes sortes, accumulés dans son enceinte. Certains vieux Clissonnais le visitaient même presque tous les jours.

Au milieu d'une prairie, dans le vallon que domine l'abside romane de la Madeleine, se voyait jadis l'étang des Templiers, aujourd'hui desséché et qui était pavé. Près de l'un de ses bords, à quelques pas au-dessous de la vieille église, on trouve un petit caveau, creusé dans le roc et sans maçonnerie, dont l'entrée assez étroite est obstruée par des buissons. Ce caveau ne paraît pas avoir jamais eu d'autre issue que son entrée ; une bague en or, conservée par M. le baron Lemot, propriétaire de la Madeleine et des terrains environnants, y a été rencontrée.

Les décombres qui jonchent l'intérieur de l'église, ont fourni un petit crucifix de cuivre émaillé, plat et long de quelques centimètres, qui paraît une oeuvre du XIIe siècle.

Nous croyons devoir citer ici quelques mentions concernant la Madeleine, extraites des archives de Cugand :

1° Le 21 mars 1464, divers habitants de Cugand rendent aveu à Frère Pierre Templerye, commandeur du Temple de Clisson. Ce commandeur au nom singulier est également marqué dans « *Les commanderies du comté Nantais* », par M. le chanoine Guillotin de Corson.





2° En 1676, sous le commandeur de la Rochefoucault-Bayers, René Joubert et ses consorts sont fermiers-généraux de la terre et seigneurie de la commanderie de Clisson.

3° Le 3 décembre 1685, Gui Biré¹⁰ de la Sénaigerie, seigneur de la Hinouère et de la Grenotière, rend aveu à la commanderie du Temple, pour des rentes sur la Hinouère.

4° Le 7 janvier 1723, Timothée Babin de Bourneuil (Voir page 103) est fermier de la commanderie, sous le commandeur Robert Salo de Semagne.

La Madeleine, au XVIII^e siècle, était le centre d'une paroisse comprenant une soixantaine de feux, et dont le territoire s'étendait sur un côté de la route qui, de l'église mène à Clisson, jusqu'à Saint-Gilles. Toutes les maisons qui en faisaient partie portaient une croix de Malte, sculptée audessus de leur entrée. La cure rapportait 400 livres par an, et dans l'église se desservait un bénéfice d'un écu par dimanche ou fête, fondé sur la maison du Coubrenier, en faveur des chanoines de Notre-Dame, avec charge pour celui qui en jouissait, de célébrer ces jours-là une Messe de 8 heures à la Madeleine.

Le curé était présenté par le chevalier de Malte qui était pourvu de la commanderie de la Madeleine, annexe de celle de Mauléon en Poitou. Dans le procès-verbal de visite des églises du doyenné de Clisson, en 1554, par N. Chastellier, délégué de l'archidiacre de Nantes, G. Drouillard (*Archives de Nantes*, G 42, feuillet 22 verso), nous voyons que, le 10 août 1554, M^{re} Philippe Fabry était recteur du Temple de Clisson.

¹⁰ Sur cette famille Biré, voir l'article de la « *Bio-Bibliographie Bretonne* » de M. de Kerviler

En 1683¹¹, l'église de la Madeleine était en pitoyable état, ainsi que ses linges et ornements ; le presbytère et l'école étaient en ruine ; la paroisse comprenait 250 communicants. La commanderie avait 1 700 livres de revenu, et était chargé de l'entretien de l'église.

D'après l' « *Etat du diocèse de Nantes en 1790* », la paroisse de la Madeleine, composée du village de ce nom et formée lors de la destruction des Templiers, comptait alors 180 communicants seulement. Le curé était à portion congrue, et son casuel était à peu près nul : c'était Jean Andrieux, ancien curé de Vouillé-les-Marais, au diocèse de Luçon, nommé à la Madeleine le 6 décembre 1783, et qui avait résigné, en 1784, la cure de Saint-Maixent dont il était pourvu. Dans l'avant-nef couverte de l'église, on faisait les inhumations. L'église contenait quatre autels, érigés à la fin du XVIIe siècle. La chapelle Sainte-Marguerite, adjointe au côté de l'Épître, est mentionnée dans ce texte. Le cimetière était autour de l'église ; le presbytère était « un vaste logement avec jardin et prairie, dans une position charmante ».

L'ordre de Malte avait dans le bourg de la Madeleine un agent pour les affaires temporelles, et envoyait chaque année un visiteur s'assurer de l'état de l'église, avec droit d'ouvrir les armoires et même le tabernacle, et d'examiner les vases sacrés et les ornements. Une vieille femme du pays racontait avant 1850, qu'elle avait pu voir ce visiteur qui assistait à la Grand Messe : « bel homme, richement habillé. A la communion, il déposa son épée et ses gants, pour s'approcher de la Sainte Table¹² ».

Tout le culte était à la charge de l'ordre de Malte. L'on nommait le quartier la Commanderie, et l'église la Madeleine du Temple. Le logis du curé était sur remplacement du Musée Cacault dont nous parlerons plus bas. L'Audience où se rendait la justice, au nom des chevaliers de Malte, par des officiers de la commanderie, est aujourd'hui et depuis assez longtemps entièrement démolie, seul subsiste son vieux mur d'enceinte, en belles pierres de taille, presque en face la fontaine de Mauront, entre la Madeleine et Saint-Gilles.

Les archives de Cugand renferment un testament de Mathurin Vachon, marchand, qui nous fournit le nom du greffier de la commanderie en 1673 ; cet officier se nommait alors François Bousseau, de la Bastardière.

Le grand autel de la Madeleine était dédié à Sainte Madeleine, et des deux autels latéraux (sans doute dans l'avant nef du XVe siècle ; car il n'y a point de traces d'autels latéraux dans l'église romane)¹³, celui de gauche à

¹¹ Visite de l'archidiacre Binet, pages 414-420.

¹² Dossiers de M. Perraud. Les détails qui suivent en sont également tirés.

¹³ Le quatrième autel, mentionné dans l' « *Etat du diocèse en 1790* », est sûrement celui de la chapelle Sainte-Marguerite.

Saint Jean-Baptiste, et celui de droite à Saint Sébastien, aussi la paroisse allait-elle chaque année en pèlerinage à Saint-Sébastien-lez-Nantes.

Dans l'église se faisaient des quêtes en faveur de Notre-Dame de la Merci, pour la rédemption des captifs. A la fin du XVIIIe siècle, on n'y trouvait qu'une seule cloche.

L'abside était couverte de vieilles peintures sur ciment, et en y remarquait encore, il y a quelques années, la figure de Notre-Seigneur, que les gens du pays appelaient Charlemagne, parce qu'elle ressemblait au Charlemagne des cartes à jouer. Ces peintures étaient accompagnées de légendes en caractères gothiques, également peintes sur ciment et dont on distinguait encore diverses traces il y a une cinquantaine d'années : aujourd'hui elles ont disparu.

L'église était toute pavée de pierres tombales, et dans les deux enfeux sous arceau, pratiqués dans les murs de la nef, le peuple croyait qu'il y avait des corps saints. En outre, dans le chœur et la nef, il doit se trouver un caveau ou crypte funéraire, dont l'entrée est bouchée et ne peut plus se reconnaître : le sol y résonne sous les pas.

Quant aux cavités rectangulaires que l'on remarque dans les murs de l'abside, elles ont servi d'armoires à serrer les ornements, avant la construction d'une petite sacristie, bâtie à la fin du XVIIIe siècle, probablement derrière le chevet plat de la chapelle N.-D.-des-Victoires ou Sainte-Marguerite, et contre l'abside de l'église romane, par le dernier curé, l'abbé Andrieux de triste mémoire, dont nous aurons plus loin à déplorer la honteuse conduite.

Dans l'avant-nef non voûtée qui servait au service paroissial et où l'on faisait des sépultures, on vit longtemps et bien avant dans le XIXe siècle, de nombreux ossements et débris de squelettes, épars sur le sol,

Les gens de toute la contrée avaient une grande admiration pour l'église de la Madeleine, de style si simple et si harmonieux, et disaient qu'elle avait été construite « *par les fées que l'on y voit encore* ». Il est à croire que ces fées sont les modillons romans à figures étranges, qui décorent la corniche extérieure de l'abside.

La tradition locale affirmait de plus que le bourg du Temple ou la Commanderie était l'ancien centre de Clisson, où se tenaient les foires et marchés, où se rendait la justice et où se faisait tout le commerce, avant que la petite ville qui se forma au pied du château des seigneurs de Clisson eût pris de l'importance. Il est bien vraisemblable qu'à l'abri de leurs franchises, les Templiers aient attiré le commerce de Clisson dans leur bourg. Il faut sans doute voir la cause de la jalousie et du mauvais vouloir envers ces religieux, de ce Guillaume de Clisson qui répara ses torts à leur égard, en 1213, par un accord passé devant l'évêque de Nantes, spécifiant toutefois que les Templiers, autorisés à élever sur leurs terres toutes les constructions qu'il leur plairait, n'auraient cependant pas le droit d'y établir de foire ni de marché

(Voir page 107). Cette interdiction devait donc toucher un point délicat et particulièrement intéressant pour les deux parties. Encore en 1428 (Voir page 55), la paroisse de la Madeleine comptait 13 feux, et celle de Notre-Dame seulement huit.

D'ailleurs beaucoup de maisons de la Commanderie étaient fort anciennes au XVIII^e siècle, et montraient que le lieu était depuis longtemps assez considérable. L'on y voit toujours une croix de pierre dans un carrefour, et quelques portes en arc brisé et en *anse-de-panier*, bien plus nombreuses autrefois ; car quantité d'habitations y ont été démolies ou abandonnées, et plusieurs rebâties. Divers logements en ruine et que l'on ne semble pas songer à relever, attestent la décadence de ce bourg.

Avant les dernières années du XVIII^e siècle, un petit commerce continuait à se faire à la Commanderie ; quelques artisans, quoique pauvres, y étaient fixés, et parmi eux on comptait deux chapeliers ; mais la plupart étaient tisserands en fil et en coton¹⁴. Quoi qu'il en soit, à cette époque la Madeleine avait beaucoup de célébrité, la fête patronale qui s'y chôma le jour on elle tombait, y attirait toujours nombre de prêtres et de fidèles, surtout du village de Fouques et des environs.

L'église paroissiale, comme nous l'avons dit, était dans l'avant-nef du XVe siècle, et toute la construction romane appartenait « *aux Maltais* » ; mais tout le monde aimait ce sanctuaire, à tel point que vers la fin du XVIII^e siècle, quand les chevaliers firent préparer une belle bannière neuve, le curé de Saint-Hilaire-du-Bois, voyant des ouvriers occupés à la broder, leur commanda d'ajouter à ses ornements trois fleurs de lis dont il voulut payer les frais.

Dans les dossiers sur Clisson, réunis par M. Perraud, est conservé l'original du testament de Jan Rozé ou Rouzé, de Gétigné¹⁵, recteur de la Madeleine, en date du 30 juin 1576, pièce sur parchemin assez curieuse, contenant la description de diverses terres dans des villages de Saint-Hilaire-du-Bois et de Gétigné, et à laquelle est joint un procès-verbal de publication faite le 13 mars 1577, après le décès du testateur. Jan Rozé, outre divers legs

¹⁴ « *Topographie de la ville de Clisson et paroisses voisines* », composée en 1784 par Michel du Boueix, médecin à Clisson, et publiée par M. Dugast-Matiteux dans les *Annales de la Société Académique de Nantes*, 1868, pp. 138, 153.

¹⁵ Cette famille de cultivateurs aisés, existait encore à Gétigné cent ans après. Dans les dossiers de M. Perraud se trouve, en original sur parchemin, une constitution de 7 livres 10 sous de rente perpétuelle, consentie par Jan Rozé, laboureur, Julienne Arriail, sa femme, et Etienne Dupont, son parent, demeurant aux villages de la Haute et de la Basse-Asnerie, en Gétigné, à Missire Pierre Campistron, recteur de Gétigné, et Missires Jan Vinet, Julien Pain, Jan Bonnin et Jan Dugast, prêtres chapelains de la société de Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église de Gétigné, pour la somme de 120 livres. Cette constitution est passée par devant J. Léauté et P. Gouraud, notaires royaux à Clisson, le 22 août 1677.

pieux, veut qu'il y ait auteur de son cercueil, pendant le service funèbre dans l'église de Gétigné, « *six petits piliers (ou cierges) de cire, pesant chacun un quarteron* ». Dans ce testament, il est question d'une rente « *sur la moitié qui est le thouarçais* » d'un village en Gétigné. Or chacune des marches se divisait en deux fiefs distincts qu'on appelait le *thouarçais* et la *mée*, savoir le thouarçais au seigneur Poitevin, la mée au seigneur Breton¹⁶. Il est donc à croire qu'à une certaine époque, le comté de Nantes, dans son ensemble, a porté le nom de la Mée. Cependant l'archidiaconé de la Mée, un des deux du diocèse de Nantes, ne comprenait que le pays entre la Loire, l'Erdre et la Vilaine ; la portion de la ville de Nantes sur la rive droite de l'Erdre en faisait partie.

Le même testament de 1576 mentionne « Missire Pierre Chevrier, » prêtre recteur de la paroisse Saint-Jean de Nantes », c'est-à-dire de la paroisse Saint-Jean-en-Saint-Pierre, qui se desservait à l'autel Saint-Jean de la cathédrale.

L'abbé Gougères, de Nantes, prêtre très respecté et avant-dernier curé de la Madeleine, était dans sa paroisse comme l'aïeul au milieu de sa famille, et la visitait en entier tous les jours. Il est vrai qu'elle n'était pas grande. A Noël, comme il y avait quelquefois trois et même quatre jours de suite à chômer, il faisait boulangier du pain qu'il distribuait à ses paroissiens les plus pauvres, pour les aider à passer les fêtes.

Nous avons rapporté à propos de Saint-Jacques (page 65), quel pressentiment il avait des grands malheurs qui allaient bientôt fondre sur l'Eglise de Bretagne. Il la manifestait souvent en chaire, affirmant que « l'on ne se convertissait pas, et que Dieu allait enlever au pays sa sainte religion ». Un jour, l'évêque de Nantes, en tournée de confirmation, revenait de l'église de la Madeleine, donnant le bras à l'abbé Gougères. Celui-ci lui représenta tristement que l'âge et les infirmités l'empêchaient de remplir ses devoirs, et l'évêque lui accorda le secours d'un jeune vicaire, l'abbé Braud, aussi de Nantes, homme fort instruit. Dans les réunions ecclésiastiques, l'abbé Braud dominait tous ses confrères par son savoir et son éloquence ; et les talents du jeune vicaire ayant, à une certaine occasion, tout particulièrement éclaté : « Toi aussi qui a tant d'esprit, mon fils, lui dit l'abbé Gougères, tu te tromperas une fois ! Mais j'ai prié Dieu pour toi, et tu ne resteras dans l'erreur que pendant vingt-quatre heures ! »

La prédiction du vieillard se réalisa : quand on voulut imposer un serment schismatique au clergé, l'abbé Braud, ébloui un instant par les raisons subtiles que la fécondité de son imagination lui présentait, eut le malheur de le prêter. Aussitôt, comme Saint Pierre, il se rappela ce qui lui avait été an-

¹⁶ Voir M. Chénon, op. cit., pp. 50, 83,

noncé, et n'attendit pas même vingt-quatre heures pour se repentir de sa défection et rétracter son serment.

Après la mort de l'abbé Gougères, qui survint en 1783, son successeur, l'abbé Andrieux (Voir page 119), prêta le serment et eut l'audace de s'en vanter publiquement du haut de la chaire. Il finit d'ailleurs misérablement, quitta le pays pour épouser sa servante, et s'établit dans un bourg de Saintonge, où il fut reconnu plus tard par un de ses anciens paroissiens : « C'est vous, Monsieur le curé ! » s'écria le Clissonnais. Mais le malheureux prêtre, conscient de son indignité, fit signe à cet homme de ne pas insister, et essaya d'expliquer à sa petite fille, assistant à cette pénible scène et montrant déjà son étonnement, qu'il ressemblait beaucoup à un curé de Clisson pour qui on devait le prendre.

Les anciens habitants de la Madeleine ou de la Commanderie, se distinguaient par une touchante simplicité de mœurs. Ils étaient pauvres, mais aucun ne mendiait. Ils n'avaient pas droit à être admis dans l'hôpital de Clisson, et cela les rendait forcément économes et les portait à s'aider mutuellement avec une grande charité. Lorsque l'un d'eux avait préparé un bon plat, avant d'y toucher, il courait en faire part à ses voisins les plus malheureux. Nul ne se croyait étranger aux autres, et les quelques personnes un peu aisées qui se trouvaient dans la paroisse, entretenaient avec tous les plus affectueuses relations. Quand un pauvre mourait, ceux qui pouvaient vivre sans travailler allaient au lutrin et lui chantaient tout l'office des morts, comme pour les services funèbres les plus complets.

Nous devons avouer que la mauvaise conduite de son dernier curé avait donné à la Commanderie un fâcheux renom que ses habitants ne méritaient certainement pas. Au contraire, la paroisse Saint-Gilles, sa voisine, était réputée plus catholique et royaliste.

En 1794, la Commanderie fut entièrement ravagée par les *colonnes infernales*, comme toute la ville de Clisson elle-même. L'un des deux seuls survivants des hommes de ce bourg fut M. Greffier, ancien soldat du général Charette, qui vivait encore dans le XIXe siècle et a fourni à M. Perraud beaucoup de renseignements curieux.

A une très petite distance de la Madeleine, vers le Sud-Ouest et en la paroisse de Cugand, se trouve la chapelle Saint-Lazare, siège d'une chapellenie à la présentation du seigneur de Clisson.

Son nom indique une ancienne maladrerie ; mais on racontait qu'elle avait été fondée par un marchand qui, se rendant à Montaigu, avait été attaqué en ce lieu par un animal monstrueux et fantastique contre lequel il avait dû lutter longtemps, et qu'il n'avait pu repousser que par un secours divin. Cet animal était probablement un de ces vieux loups qui pullulaient autrefois

dans la région¹⁷. Il n'est pas impossible que quelque voyageur attardé, poursuivi par l'un de ces féroces animaux, ait, en exécution d'un vœu, fait une libéralité à la chapelle Saint-Lazare.

Chaque dimanche, un chanoine de Notre-Dame de Clisson allait jadis célébrer la Messe dans cette chapelle. En 1772, M. Charles Hallouin de la Pénissière, chanoine de Clisson et titulaire du bénéfice de Saint-Lazare, obtint du prince de Soubise, seigneur de Clisson et patron de la chapelle, ainsi que de l'évêque de Nantes, la permission de la démolir et de la faire reconstruire plus petite. L'on y trouva alors beaucoup d'ossements, ce qui fit présumer avec raison qu'une maladrerie avait existé là anciennement. Le bâtiment démolé avait 45 pieds de longueur, sur 24 de largeur, et on y voyait deux autels le principal dédié à Saint Lazare, et l'autre à Saint Symphorien. En 1740, en effet, le titulaire du bénéfice y avait placé une statue de Saint Symphorien, ce qui avait donné lieu à une assemblée annuelle, le dimanche le plus rapproché de la fête de ce saint (22 août). Cette assemblée était une cause de dissipation et de désordres. La chapelle neuve fut bénite par M. Charles Hallouin de la Pénissière, devenu doyen de Clisson, et qui démissionna plus tard en faveur de son frère Pierre, nommé doyen à sa place, le 9 janvier 1776¹⁸.

Prenant la route qui conduit de la Madeleine au château, on trouvait, jusqu'à la fin de l'année 1900, à mi-chemin environ avant Saint-Gilles et sur la gauche, les ruines d'un manoir appelé la Vairie, qui offrait des parties de la fin du XVe ou du XVIe siècle. Ses murs étaient d'une construction grossière, avec de la terre glaise au lieu de chaux ; un beau pavillon carré, à toiture élevée, un peu plus petit que celui du Pin-Sauvage (Voir page 104), y avait été ajouté au XVIIe siècle ; aussi les gens du pays appelaient-ils quelquefois ce manoir le Petit-Pin¹⁹. Il a été démoli en septembre et octobre 1900, et tous les débris en ont même été soigneusement enlevés.

Nous avons dit (page 103) que le fermier des revenus de la commanderie habitait, au moins depuis 1723, la maison de Beau-Vallon ; le manoir de la Vairie, placé presque en face des murs de l'Audience de la commanderie, servait, croyons-nous, de logement au principal officier de justice des chevaliers de Malte. En face de l'emplacement de la Vairie, et bordant l'autre côté

¹⁷ Quoiqu'il n'y ait pas de forêts dans ce pays, écrivait Du Boueix en 1784 (« *Topographie de Clisson* »), il s'y trouve cependant des loups. La faim les amène quelquefois jusque dans les bourgs, même à Clisson où l'on en a vu de temps en temps. Il y a sept ou huit ans qu'un très vieux loup, tout gris, enleva et dévora en plein jour deux enfants, l'un dans le village de Sainguère, près le Pallet, et l'autre près le château de Beauchêne, paroisse du Loroux ».

¹⁸ Registres paroissiaux de Cugand.

¹⁹ C'est sans doute cette comparaison qui a fait donner le nom de Grand-Pin au Pin-Sauvage.

de la route, on remarque quelques maisons dont les portes, encadrées de granit, sont amorties en *anse-de-panier* et en arc brisé.

A quelques pas de la Vairie et du même côté de la route, est une vieille croix de pierre, nommée croix de Mauront, dont la base abrite une petite statue d'ancienne faïence, dans une niche grillée ; tout auprès se trouve la fontaine de Mauront qui fournit une eau excellente, mais qui n'est plus indiquée que par une vulgaire et grossière pompe moderne. Cette fontaine était peut-être dédiée à Saint Mauront, abbé de Glonne ou Saint-Florent-le-Vieil. Il y a une cinquantaine d'années, elle constituait un petit monument fort intéressant et qui paraissait remonter au XIIe siècle, à en juger par la corniche ornant la naissance de sa voûte, et par une sorte de chapiteau roman qui, du côté gauche, soutenait encore la retombée de cette voûte, bâtie en arc légèrement brisé, avec de belles pierres plates, bien cimentées²⁰. Telle était la fontaine de Mauront vers 1854 ; il n'en reste plus rien aujourd'hui.

En faisant un petit retour en arrière, on voit sur la face opposée de la route, d'abord le mur de l'ancienne Audience de la commanderie, puis une ruelle bordée de vieilles maisons qui traverse le bourg du Temple. Dans cette ruelle est l'entrée des bâtiments du Musée Cacault, dominant le coteau qui forme la rive gauche de la Sèvre, mais vides depuis 1812 et aujourd'hui en partie démolis. En 1884 (comme le porte une inscription sur une petite plaque de marbre, visible du dehors) ils avaient été élevés, dans le style des fabriques italiennes, sur l'emplacement de l'ancien presbytère de la Madeleine, par François Cacault, longtemps employé à des missions diplomatiques près diverses cours d'Italie, pour y installer la belle collection de tableaux, statues et gravures, qu'il avait formée dans ce pays et en avait rapportée. Ces bâtiments, disposés pour servir de Musée, prennent jour par en haut, au moyen de fenêtres ouvertes dans le sommet des murs. La maison d'habitation, pour laquelle on avait utilisé les matériaux et même les murs de l'ancien presbytère, touche au Musée. C'est là que François Cacault vint se fixer et, après de longs voyages et de pénibles travaux, sut trouver un repos agréable ; c'est de là qu'il engagea son ami Lemot à venir le retrouver à Clisson, dans un site comparable à plusieurs paysages célèbres qu'ils avaient admirés ensemble en Italie²¹.

Sans l'amitié de Cacault pour Lemot, les ruines du château de Clisson et de l'église de la Madeleine ne nous auraient peut-être pas été conservées, la garenne aurait perdu ses magnifiques ombrages, la ville et les environs de Clisson n'auraient sans doute pas gardé ce charme qui toujours nous y attire.

²⁰ Notes de M. Perraud.

²¹ Voir pages 67 et 68.

Lemot, avec un goût très sûr, comprit tout ce qui convenait à l'embellissement de la vallée de la Sèvre en ce lieu : il y planta des arbres, prit diverses mesures pour la conservation de ceux qui subsistaient, et pour empêcher le déboisement des coteaux de la rivière. Nous souhaitons que les Clissonnais n'oublient pas ce qu'ils doivent à Cacault et à Lemot, et surtout qu'en bâtissant et en plantant dans leur ville et aux alentours, ils ne s'écartent jamais de la voie qui leur a été tracée et du style qui leur a été enseigné par ces deux grands artistes, fondateurs d'un nouveau Tivoli, à l'entrée de la Bretagne.

Pierre Cacault hérita en 1805 de la collection de son frère, et, le 1^{er} mars 1810, la vendit à la Ville de Nantes qui en fit le premier noyau de son Musée. Le 2 février 1812, M. Debay père, artiste Nantais, vint chercher la collection Cacault : on en prêta divers tableaux aux églises.

Au-dessous des logements et des bâtiments de l'ancien Musée clissonnais, on distingue encore, couronnant le rivage de la Sèvre, des terrasses superposées et des restes de beaux jardins, admirablement disposés en face des masses de verdure de la Garenne de Clisson, et qui témoignent toujours du goût de François Cacault.

Dès 1790, nous l'avons dit (page 119), on trouvait que le presbytère de la Madeleine était « *dans une position charmante* » ; déjà ce site faisait sur tous les visiteurs une ineffaçable impression.

Mais retournons à :a fontaine de Meurent. En suivant la route qui mène à Clisson, l'on arrive bientôt au faubourg Saint-Gilles, ancienne paroisse, mais petite et pauvre. Exactement sur l'emplacement de son église ruinée, s'élève le monumental tombeau de style grec, du sculpteur Lemot à qui l'on doit le Clisson italien moderne. Ce tombeau, du sommet du coteau rocheux et boisé au pied duquel coule la Sèvre, aspect la célèbre Garenne et la belle *villa* italienne, commencée par Lemot, avec un très juste sentiment du genre qui pouvait ajouter à la valeur de ce merveilleux paysage, et achevée seulement par son fils. A l'extrémité d'une chaussée coupant la Sèvre entre la Garenne et la Madeleine, et sur la même rive que ce bourg, le baron Lemot, fils de l'artiste, a construit encore dans le même style, avec pavillons rectangulaires à plate-forme, et ouvertures cintrées garnies de briques, le pittoresque moulin de Plessard, qui répond très heureusement à la *villa* de la Garenne.

Il ne reste donc plus rien de l'église paroissiale de Saint-Gilles-et-Saint-Brice, si ce n'est son cimetière qui sert aujourd'hui, et depuis le début du XIX^e siècle, aux habitants de tout le territoire clissonnais, sauf la Trinité. On y a transporté les ossements des cimetières abandonnés de Saint-Jacques et de la Madeleine. En 1683, il servait déjà depuis longtemps à inhumer les pa-

roissiens de toute la ville de Clisson²².

François et Pierre Cacault qui étaient protestants, avaient d'abord été inhumés dans leur jardin. L'on dit que Lemot en fit retirer leurs restes, avant 1824, et que, ne pouvant les porter dans un cimetière catholique, il les fit placer sous le péristyle de la chapelle funéraire de style grec, qu'il s'était fait préparer pour lui-même et sa famille, de son vivant, sur l'emplacement de l'église Saint-Gilles. Toutefois aucune inscription n'y rappelle cette double sépulture, et il est possible que la tombe des deux frères soit un jour reconnue dans quelque autre endroit.

L'on disait dans le pays que l'église Saint-Gilles-et-Saint-Brice avait Jadis été grande et belle, mais qu'un seigneur de Clisson avait fait réduire ses proportions, parce qu'elle dominait de trop près le château et constituait pour lui un danger, en cas de siège. Quoi qu'il en soit, au XVIIIe siècle elle était fort petite²³. La chapelle funéraire grecque de la famille Lemot est, comme nous l'avons dit, bâtie sur ses anciens murs, sauf les deux courts bras de croix, dont on voyait encore les fondations, dehors de cette chapelle, il y a une soixantaine d'années. Un très petit clocher ou campanile s'élevait au dessus du toit, avant le chœur, et contenait deux cloches. Dans les deux chapelles des bras de croix, étaient les autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean-Porte-Latine ou Saint-Jean l'Evangéliste.

Le presbytère donnait dans la rue, et son jardin, situé par derrière, touchait au cimetière. Il était à côté d'une maison qui, en 1820, appartenait à M^{me} Grellier. A la même date, le jardin appartenait à M. Delhoumeau²⁴. A la fin du XVIIIe siècle, le curé jouissait d'une vigne, et sa cure lui rapportait 400 livres. Il avait une semi-prébende à Notre-Dame, qui l'obligeait à assister à tous les offices du chapitre, et lui valait 200 livres. Il y avait dans l'église diverses fondations²⁵, notamment celle d'un musicien, qui consistait en la rente annuelle de 4 livres et 10 sous, payable par le chapitre de Notre-Dame pour une Messe chantée, le jour de Sainte Cécile.

La paroisse, formée de quelques maisons autour de l'église, dans lesquelles vivaient une cinquantaine d'habitants environ, était si petite qu'on l'appelait par dérision la *treizaine de Saint-Gilles*, comme on disait aussi la *treizaine du Pallet* : la plupart de ses habitants étaient tisserands en fil ou en

²² Visite de l'archidiacre Binet, pp. 421-429. Le cimetière de saint-Gilles était alors cependant « *mal clos, mal soigné, plein de ronces. Les bestiaux et les charrettes y passaient* ».

²³ En 1683, l'archidiacre visiteur trouva aussi cette église « *fort petite* ».

²⁴ Notes de M. Perraud.

²⁵ Archives de Nantes, G 379.

coton²⁶. Nous avons dit (page 55) qu'en 1428 elle comptait six feux. En 1683²⁷, cette paroisse comprenait 90 communicants ; le curé, *vicaire perpétuel* du chapitre de Notre-Dame, levait la dîme en Gorges et en Cugand, outre celle de sa paroisse, et le tout se montait à environ 120 livres, avec le revenu de quelques petites fondations en plus.

D'après l' « Etat du diocèse en 1700 », l'église Saint-Gilles-et-Saint-Brice avait d'abord été *trêve* de Notre-Dame, mais était devenue cure indépendante dès une époque ancienne. Ses paroissiens étant réduits au nombre de 50, une ordonnance épiscopale du 2 juillet 1771 réunit cette paroisse à celle de Saint-Jacques. L'on demanda même en 1771 la réunion des 4 paroisses de Saint-Jacques, Saint-Gilles, la Madeleine et Notre-Dame, pour n'en former qu'une seule dont le chef-lieu aurait été Notre-Dame. Les habitants s'opposèrent à ce projet qui émanait du chapitre collégial de Notre-Dame. Nous avons déjà dit, propos de Saint-Jacques (pages 55-56), que les choses demeurèrent en l'état jusqu'à la mort du curé de Saint-Gilles, M. Pierre Bouet, en 1789. Depuis lors, le service curial de Saint-Gilles se fit à Saint Jacques ; mais le curé de Saint-Jacques fut chargé de dire à Saint-Gilles, chaque semaine, une Messe basse, et une autre spéciale le jour de la fête du saint, en se rendant, cette fois, processionnellement à la petite église, « *pour satisfaire à la dévotion du peuple* ».

L'un des jours des Rogations, la procession de Saint-Gilles se rendait à la croix de Chesnoue, dans les environs. L'on disait que près de cette croix, il y avait eu un grand trou ou gouffre que l'on boucha, à la fin du XVIIIe siècle, en y jetant une grille de fer, sur laquelle tout le monde alla entasser de la terre ; d'où le nom de *pré des grillons*, donné à un pré voisin.

L'église Saint-Gilles était le siège de la confrérie de Saint-Jean-Porte-Latine ou l'Evangéliste, qui y avait son autel dans un des bras de croix, et qui, fondée depuis un temps immémorial, avait été confirmée par une bulle du Pape Clément VIII, en date du 9 des ides d'avril 1603, approuvée par l'évêque en 1605. Il semble bien que cette confrérie se soit unie, avant la fin du XVIIIe siècle, à celle des Agonisants de l'église Saint-Jacques ; car on lui applique tous les détails que nous avons donnés sur cette dernière (page 63) , gâteau ou grigne chaque mois, surnom de gourmands ou *friponniers*, confrère en dalmatique noire, sonnait et annonçant la mort et la sépulture de chacun des membres de la confrérie, assistance obligatoire à la procession générale de la Fête-Dieu, avec torche à la main. L'on ajoute d'ailleurs que lorsqu'un confrère de Saint-Jean l'Evangéliste agonisait, la cloche tintait « à Saint-

²⁶ « *Topographie de Clisson* » par Du Boueix, citée page 121, note 1.

²⁷ Visite de l'archidiacre Binet.

Jacques », pour demander aux fidèles des prières à son intention.

Dans l' « *Etat du diocèse en 1790* » nous lisons que la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste faisait une grande solennité avec office complet, le jour du patron, 6 mai. Les confrères assistaient à la procession de la Fête-Dieu à Clisson et, dans l'octave, faisaient prêcher un sermon et donner un salut dans la collégiale de Notre-Dame : la cérémonie se terminait par une procession. La confrérie avait deux chapellenies à sa présentation: elle élisait trois prévôts qui représentaient le clergé, la noblesse et le tiers état.

Le dernier curé de Saint-Gilles, l'abbé Pierre Bouet, disait tous les jours une Messe de 5 heures à Notre-Dame il allait aussi, le jeudi, au salut qui se donnait dans la même église où il était chanoine.

Il était titulaire de certains bénéfices, attachés à des chapelles rurales où il devait aller célébrer la Messe, à des jours déterminés, à savoir le bénéfice de Serpillatte au Serpillotte en Saint-Gilles (derrière le jardin qui, en 1850, appartenait à M. Papin), et un autre bénéfice en Boussay.

L'on raconte qu'un peu avant 1771, l'évêque de Nantes, au cours d'une de ses visites pastorales, vint à Clisson et demanda au vieil abbé Bouet comment il vivait : « Monseigneur, répondit ce bon curé, j'aime mes paroissiens et ils m'aiment ; mais comme ils vont tous mourir à l'hôpital, je n'ai pas de casuel ! » L'évêque fit la même question au curé de Saint-Jacques, l'abbé Fruchard, qui protesta être content de sa paroisse, et déclara qu'elle lui rapportait de quoi vivre. Il dérida donc que celui des deux prêtres qui survivrait à l'autre, réunirait les deux cures : ce fut le curé de Saint-Jacques, et après la mort de l'abbé Bouet, il n'y eut plus de service paroissial à Saint-Gilles. Toutefois, cette église ne fut pas fermée pour cela on continua à y célébrer la Messe, et elle devint le siège d'une chapellenie, dépendant de Saint-Jacques. Telle est la tradition clissonnaise, assez conforme à la réalité.

L'abbé Bouet avait un neveu, François Bouet, qu'il avait fait élever au petit collège fondé par l'abbé Richard à la Trinité de Clisson (Voir page 19). Ce jeune homme, né à Saint-Hilaire-du-Bois le 16 mars 1763, était fort pauvre, et son oncle, pour indemniser les directeurs du collège qui l'avaient accueilli par charité, leur envoyait tous les ans une ou deux barriques de son vin, selon l'abondance de sa récolte. L'abbé François Bouet, après avoir terminé ses études à Nantes, fut ordonné prêtre le 8 mars 1787, et nommé vicaire au Loroux-Bottereau ; ayant refusé le serment schismatique, il revint à Saint-Gilles. Comme on lui fermait les portes de l'église, pour qu'il ne pût y dire la Messe, il s'en plaignit au maire de Clisson, Michel du Boueix, qui l'engagea à prêter le serment : « Vous me mépriseriez, si je le faisais », répondit-il. Le maire dut avouer alors qu'aucune loi ne lui interdisait de célébrer la Messe.

Mais quand les prêtres non assermentés furent obligés de s'éloigner à quatre lieues au moins de leur résidence, l'abbé François Bouei se retira à l'Herbergement-Entier, et de là ensuite à Nantes, où il se cacha chez les demoiselles de Trévelec²⁸, dans le petit manoir de la Mocarderie (près de Saint-Clément), compris depuis dans l'enclos de la Grande-Providence. Il parait qu'il finit par être reconnu ; car il fut emprisonné et déporté en Espagne, le 16 septembre 1792. Après la persécution, il revint en Bretagne, fut nommé à la cure de Gétigné le 8 mai 1803, puis transféré à celle de Notre-Dame de Clisson, le 15 juillet 1821. Il démissionna en 1838 et décéda à Clisson, le 11 juin 1850²⁹.



²⁸ Notes de M. Perraud.

²⁹ « Les confesseurs de la foi dans le diocèse de Nantes », tome 1^{er}, page 578.